

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
13 novembre 2024**

Le mercredi 13 novembre 2024 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 06 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Chantal SIMON, Monsieur Gurvan NICOL, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Edouard LASBLEY, Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Marc MAHE, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Mathieu SAMSON

Absents excusés :

Madame Claire PARENT MER (procuration donnée à Madame Marie LE CROM).
Madame Adeline FERNANDEZ (procuration donnée à Madame Myriam DEVINGT).
Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Monsieur Pierre-Yves CYFFERS).
Madame Céline SPILBAUER (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS).
Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT (procuration donnée à Monsieur Gurvan NICOL).
Monsieur Pierre LE SCOUARNEC (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL).
Madame Adeline AGENEAU (procuration donnée à Monsieur Stéphane RENAULT).
Madame Solene LE DOUJET (procuration donnée à Monsieur Edouard LASBLEY).
Madame Juliette EME (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN).
Madame Françoise NAEL (procuration donnée à Monsieur Bertrand VERGNE).
Monsieur Benoît GUYOT (procuration donnée à Madame Emmanuelle HERVIO).

Absente sans procuration : Madame Aurore HAREL

Secrétaires de séance : Madame Marie LE CROM, Madame Guénola QUILLAY

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024.

## **2- DGS - DÉMISSION DE MONSIEUR PATRICK GEINDRE - INSTALLATION DE M. SAMSON**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **CONSTATE** l'installation de M. Mathieu SAMSON en qualité de conseiller municipal;
- **MODIFIE** le tableau tel que annexé ;
- **DÉCIDE** que M. Mathieu SAMSON siégera au sein des commissions permanentes:
  - Cultures et patrimoine
  - Démocratie participative et politique de la ville

## **3- DGS - DÉMISSION DE MONSIEUR RONAN ALLAIN - INSTALLATION DE M. JEAN CHARLES KERLAU**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **CONSTATE** l'installation de M. Jean-Charles KERLAU en qualité de conseiller municipal;

- **MODIFIE** le tableau tel que annexé ;
- **DÉCIDE** que M. Jean-Charles KERLAU siégera au sein des commissions permanentes:
  - Finances et communication
  - Urbanisme
  - Sports

#### **4- DGS - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ARRÊTE** la composition des commissions municipales permanentes comme présenté en annexe de ce rapport.

#### **5- DF - CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ESPACE ATHÉNA - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

7 abstentions :  
Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU, Monsieur SAMSON

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de l'espace Athéna au groupement représentée par DAVID CRAS Architecte et composé de Architecture Robert et Sur – ADA – BSO Bati Structure Ouest – Arborescence – Become 56 – Impulse – Alhyange – Quarta et Atelier Ker Anna pour un forfait provisoire de rémunération de 1 260 661,52 € HT.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à verser les indemnités suivantes : 45 000 € HT aux trois équipes concurrentes, sachant que pour l'équipe lauréate, cette indemnité constitue une avance sur sa rémunération au titre du marché de maîtrise d'œuvre.

**6- DAC - MEDIATHEQUE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE PROROGATION A LA CONVENTION DE CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES TERRE ATLANTIQUE - AUTORISATION A DONNER A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant de prorogation à la convention relative à la création d'un service commun de mise en réseau des Médiathèques Terre Atlantique entre la Ville d'Auray et la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.
- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents inhérents.

**7- DAC - MEDIATHEQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE RENOUELEMENT DE LA NAVETTE DOCUMENTAIRE DU RESEAU DES MEDIATHEQUES TERRE ATLANTIQUE -AUTORISATION A DONNER A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de renouvellement de la navette documentaire du réseau des Médiathèques Terre Atlantique entre la Ville d'Auray et la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que tous les documents inhérents.

**8- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION MOD KOZH POUR LA SEMAINE DU GOLFE 2025 - AUTORISATION A DONNER A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association Mod Kozh pour l'organisation de la Semaine du Golfe 2025.
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que tous les documents inhérents.

**9- DAC - VIE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA CONFEDERATION KENLEUR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle sollicitée de 1.500€ en faveur de la Confédération Kenleur.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents inhérents.

**10- DRH - VILLE D'AURAY – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 15 novembre 2024,
- **ADOpte** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 15 novembre 2024,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2024 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

**11- DRH - VILLE D'AURAY – MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE - MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la proposition de Madame le Maire,

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,

- **DÉCIDE** que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2025

### **12- DGS - PARTENARIAT ENTRE LE LYCÉE DU GUESCLIN ET LA VILLE D'AURAY POUR LA RÉALISATION D'UN ESPACE "PÈRE NOËL" EN 2024**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat 2024 entre le Lycée Du Guesclin et la Ville d'Auray, concernant la réalisation d'un espace « Père Noël ».

### **13- DSTS - AVENANT N° 5 CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CHAUFFERIE DU GUMENEN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ÉMET** un avis favorable au projet d'avenant N°5 du contrat de délégation de service public de distribution d'énergie calorifique du quartier de Gumenen-Goaner.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant N°5 du contrat de délégation de service public de distribution d'énergie calorifique du quartier de Gumenen-Goaner ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **14- DF - MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER MULTI-ENJEUX POUR LA VILLE D'AURAY - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ABROGE** la délibération n°12 du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2023,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer le marché tel qu'il a été attribué conformément au classement opéré par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

**15- DF - MARCHÉ DE PRESTATIONS DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes proposée par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique avec ses communes membres adhérent à la démarche en vue de désigner le/les titulaires de marchés de prestations de maintenance d'installations de chauffage - ventilation - climatisation ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure.

**16- DSTS - CONVENTION PLURIANNUELLE D'ÉCO-PÂTURAGE "UN MOUTON DANS LA VILLE"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

4 abstentions :  
Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Madame QUILLAY

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention ainsi que les documents y afférents.

**17- DSTS - CONVENTION D'INTERVENTION ENTRE L'ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION DU LEAP KERPLOUZ LASALLE ET LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de convention d'intervention entre l'Association Familiale de Gestion du LEAP Kerplouz LaSalle et la Ville d'Auray ;



- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

### **18- DF - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024 - BUDGET VILLE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour),

4 abstentions : Monsieur GUYOT, Madame HERVIO, Monsieur KERLAU, Monsieur MAHE

5 voix contre :

Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Madame QUILLAY, Monsieur SAMSON

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget Ville 2024 telle que proposée ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à la décision modificative.

### **19- DF - CONGRES DE L'ANDEV 2024 - MANDAT SPÉCIAL POUR REMBOURSEMENT DES FRAIS DU CONSEILLER PARTICIPANT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **VALIDE** l'octroi d'un mandat spécial pour participer au Congrès de l'ANDEV (Association Nationale des cadres et des Directeur.rices de l'Éducation des Villes et des collectivités territoriales), organisé du 4 au 6 décembre 2024 pour les membres du Conseil nommés ci-dessous:

- Madame Devingt

### **20- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le conseil municipal :

Prend acte de cette délibération

## **21- DF - MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION / EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LA FORET – AVENANT N°1 AU LOT 14 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au lot 14 du marché de travaux de rénovation/extension du complexe sportif La Forêt décrit ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

## **22- DSTS - AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DE SPORT AN ALRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau de propositions de versement de subventions aux associations sportives dans le cadre de l'aide à la pratique sportive « Sport An Alré ».

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **23- DSTS - PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS : DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CLUB INTERCOMMUNAL MORBIHANNAIS D'ATHLÉTISME**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention de 150 € par alréen participant, soit un versement total de 450 € au Club International Morbihannais d'Athlétisme (CIMA).

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

A 20h30 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.